



HAL
open science

Une cause passionnelle passionnante : Tarde et l'affaire Chambige

Jacqueline Carroy, Marc Renneville

► **To cite this version:**

Jacqueline Carroy, Marc Renneville. Une cause passionnelle passionnante : Tarde et l'affaire Chambige. *Champ Pénal*, 2005, 1, pp.1. 10.4000/champpenal.260 . halshs-00130243v2

HAL Id: halshs-00130243

<https://shs.hal.science/halshs-00130243v2>

Submitted on 1 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Champ pénal/ Penal field

XXXIVe Congrès français de criminologie | 2008

Les criminologiques de Tarde

Partie 1. L'actualité de Tarde en son temps

Une cause passionnelle passionnante : Tarde et l'affaire Chambige (1889)

JACQUELINE CARROY ET MARC RENNEVILLE

Résumés

Français English

Magistrat et criminologue, Tarde a produit peu d'études de cas judiciaires dans son œuvre scientifique. La plus importante est une analyse de l'affaire Chambige, rédigée à la demande de Lacassagne pour les *Archives d'anthropologie criminelle*. On montre que Tarde a fait ici un travail original en conciliant intention littéraire et psychologie scientifique. Il s'appuie également sur des souvenirs personnels pour mieux comprendre l'accusé. Enfin, il fait appel à son expérience professionnelle pour juger l'affaire et avancer une fonction psychologique et sociale de la peine qui fait écho au débat contemporain sur notre propre justice pénale.

As a magistrate and a criminologist, Gabriel Tarde produced only a few legal case studies in his scientific works. The most important one is an analysis of the Chambige's case done at Lacassagne's request for the *Archives of criminal anthropology*. This work shows that Tarde produced something original by conciliating literary intention and scientific psychology. He also relies on personal recollections to better understand the defendant. Finally, he draws on his professional skills to judge the case and find a psychological and social purpose for the punishment that echoes the current debate on our own penal justice.

Texte intégral

- 1 Spécialiste des affaires judiciaires par sa fonction de magistrat, Gabriel Tarde a relativement peu publié de ces études de cas qui faisaient les beaux jours de la presse quotidienne et de la criminologie de son temps. Bien qu'il ait été un collaborateur régulier des *Archives de l'anthropologie criminelle* créées par son ami le docteur Lacassagne, le juge d'instruction n'a écrit que trois textes traitant explicitement de quatre cas judiciaires : il s'agit des affaires Chambige, Wladimiroff, Achet et Weiss. Ces textes furent regroupés et publiés en 1892 dans *Les Études pénales et sociales* sous le titre « quatre crimes passionnels ». En introduction à ce chapitre, Tarde

évoquait le caractère passionnant des crimes passionnels *aussi bien à raison de leur accueil par le public que parce qu'ils engagent d'ordinaire la responsabilité morale de leurs auteurs*¹. Passionnantes, ces quatre affaires ? Tarde consacre 18 pages à Chambige, 8 à Wladimiroff et 10 à Weiss et Achet. Dans le dernier article, il ne donne aucune précision sur la personnalité des accusés et procède à une longue digression sur la doctrine du crime par nécessité. Quant aux affaires Chambige et Wladimiroff, il les compare ainsi : *Il y a cette seule ressemblance entre les deux qu'ils ont l'un et l'autre tué leur maîtresse et expliqué la chose en disant qu'ils voulaient se tuer après*². Parmi ces cas, c'est d'évidence le premier traité, l'affaire Chambige, qui a le plus passionné Tarde. C'est à cet article commandé par Lacassagne et rédigé dans le feu de l'actualité judiciaire, que Tarde a consacré le plus de temps, c'est dans cet article qu'il s'est le plus impliqué (Tarde, 1889). Au lecteur contemporain, ce texte peut paraître de prime abord lisse, allusif et énigmatique ; bien singulier même en comparaison des autres textes du magistrat criminologue et des exposés d'affaires publiés dans la revue de Lacassagne. Pour ressaisir la spécificité de cette étude de cas, il faut se référer aux sources mobilisées par Tarde, mais il faut aussi restituer l'originalité de sa position en la comparant aux discours suscités par cette affaire. Pour ce faire, nous évoquerons successivement les deux thèses qui s'opposent sur la personnalité de Chambige et les raisons de son passage à l'acte, la posture de Tarde comme « psychologue scientifique » et la posture de Tarde comme littérateur, construite dans un jeu de miroir avec un Chambige recréée comme personnage. On tentera enfin de montrer comment Tarde trouve, au dernier acte de son récit, une position de criminologue en tentant une théorisation de sa pratique de magistrat.

Deux lectures pour un meurtre

- ² Le 25 janvier 1888, dans une villa de Sidi-Mabrouk, aux environs de Constantine, l'étudiant Chambige est retrouvé blessé près du cadavre dévêtu de Magdeleine Grille, une femme mariée dont la vertu et la fidélité étaient jusque-là réputées irréprochables. Jugée devant la cour d'assises de Constantine du 8 au 11 novembre 1888, l'affaire fait grand bruit parce qu'elle mobilise deux familles connues et influentes. Au terme du procès, Chambige sera reconnu coupable de meurtre prémédité avec circonstances atténuantes et condamné à sept ans de travaux forcés et un franc de dommages envers la partie civile. Durant les débats, deux lectures de l'affaire s'opposent³. L'accusé, Henri Chambige, jeune homme de 22 ans qui se pique de faire des romans psychologiques, reconnaît qu'il a tué madame Grille mais à sa demande, car celle-ci lui aurait proposé d'être sa maîtresse puis de mourir ensemble. Sous l'empire d'une passion réciproque, Chambige aurait accepté, mais il aurait manqué son propre suicide. Dans le souci de préserver l'honneur d'une femme et de sa famille, le mari et la mère de la défunte soutiennent que celle-ci a pu être hypnotisée ou droguée puis violée par Chambige. Le meurtre de madame Grille serait donc dans un cas un double suicide raté devenu un crime passionnel et, dans l'autre, une affaire de viol sous suggestion hypnotique, comme on en évoquait beaucoup en un temps où l'hypnotisme triomphait.
- ³ En avril 1884, dans une communication retentissante à l'Académie des sciences morales et politiques, le juriste nancéen Jules Liégeois avait défendu la thèse selon laquelle il pouvait y avoir des crimes suggérés. Il se présentait comme le disciple d'Hippolyte Bernheim, professeur de clinique médicale à Nancy, qui apparaissait comme le porte-parole d'une nouvelle école hypnologique opposée à celle de Charcot et de la Salpêtrière. Les deux écoles s'opposaient notamment sur la question des crimes suggérés. Les Nancéens soutenaient, cas médico-légaux et expérimentations à l'appui, que *toute personne mise en état de somnambulisme devient, entre les mains de l'expérimentateur, un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le*

*rapport physique*⁴. Les disciples de Charcot contestaient qu'il put y avoir des crimes suggérés, mais ils reconnaissaient en revanche qu'une femme en état de léthargie hypnotique pouvait être forcée sans opposer de résistance ni garder de souvenir du viol⁵. Le viol sous hypnose était donc un point d'accord entre les deux écoles. Après le procès, Bernheim prendra acte du retournement assez général de la presse en faveur de la thèse du crime passionnel. Il refusera de voir en Chambige un violeur et un assassin, mais il continuera de disculper Madame Grille en affirmant que Chambige l'a subjuguée par des suggestions séductrices et ainsi, selon lui, *Chambige faisait de la suggestion sans le savoir*⁶

- 4 La presse quotidienne nationale lance ce débat. Le 2 novembre, dès avant l'ouverture du procès, *Le Figaro* érige l'affaire en « cause célèbre » et publie, de façon inhabituelle pour l'époque, des extraits de confessions autobiographiques rédigées par Chambige dans sa prison. Ces morceaux choisis racontent sur le modèle d'un roman psychologique une adolescence mystique, des années de collège difficiles en métropole, à Toulon ; la perte de la foi et l'adhésion à un scepticisme, voire à un nihilisme alimenté par la lecture de Montaigne, Sainte-Beuve et Renan ; le choc d'une première expérience amoureuse sans doute vénale :

Tout me dérouta, tout me choqua. Ce qui pour d'autres a été un vaudeville fut drame pour moi.

C'était donc cela, l'amour ! Je l'avais rêvé grand, exclusif, fidèle. Je le trouvais piètre, mesquin, versatile. Mes propres sentiments me parurent fragiles et rachitiques.

J'en conclus que j'étais un être manqué, impuissant, une fin de famille !

Que d'appels à la mort ! La recherche d'aimer sachant qu'on n'aimera plus, et avant la vingtième année !

Ce fut chez moi une idée fixe, et je recréai, au prix de quelles larmes le système d'Héraclite : Pantâ rei, tout coule !⁷.

- 5 Chambige y décrit ensuite sa régénération par la découverte d'un amour pur et réciproque avec Magdeleine Grille, une femme mariée de dix ans son aînée. Ils avaient perdu récemment, l'un sa sœur, l'autre son fils et cette communion de chagrin les avait entraînés insensiblement vers des sentiments d'amour réciproque « camélia blanc », pour reprendre Chambige, puis vers une liaison passionnelle impossible, qui devint mortelle. Les amants de Constantine auraient pris notamment comme modèle « les Amants de Montmorency », héros d'un poème de Vigny publié en 1830

- 6 Etaient-ils malheureux, Esprits qui le savez !
 7 Dans les trois derniers jours qu'ils s'étaient réservés ?
 8 Vous les vîtes partir tous deux, l'un jeune et grave,
 9 L'autre joyeuse et jeune. Insouciante esclave,
 10 Suspendue au bras droit de son rêveur amant,
 11 Comme à l'autel un vase attaché mollement,
 12 Balancée en marchant sur sa flexible épaule
 13 Comme la harpe juive à la branche du saule ...
 14
 15 Et c'est ainsi
 16 Qu'ils allèrent à pied jusqu'à Montmorency.
 17 Ils passèrent deux jours d'amour et d'harmonie,
 18 De chants et de baisers, de voix, de lèvres unies,
 19 De regards confondus, de soupirs bienheureux,
 20 Qui furent deux moments et deux siècles pour eux.
 21
 22 Or c'était pour mourir qu'ils étaient venus là.
 23 Lequel des deux enfants le premier en parla ?
 24 Comment dans leurs baisers vint la mort ? Quelle balle

25 Traversa les deux coeurs d'une atteinte inégale
 26 Mais sûre ? Quels adieux leurs lèvres s'unissant
 27 Laissèrent s'écouler avec l'âme et le sang ?
 28 Qui le saurait ? Heureux celui dont l'agonie
 29 Fut dans les bras chéris avant l'autre finie !
 30 Heureux si nul des deux ne s'est plaint de souffrir !
 31 Si nul des deux n'a dit : " Qu'on a peine à mourir !

32 Si la prose autobiographique de Chambige ne vise manifestement pas à le dédouaner de toute incrimination, elle lui permet assurément d'élever son acte à la dignité de « beau crime ». Légitimée par ses écrits, cette lecture est toutefois contestée par une autre, qui ne voit dans le décès de la victime qu'un assassinat consécutif à un viol commis sous hypnose. Reprise dans les grands journaux, cette thèse est présentée dans *L'Illustration* (10 novembre 1888) par une formule lapidaire détournant la célèbre fin d'un drame romantique d'Alexandre Dumas (*Antony*) : *elle me résistait, je l'ai assassiné* devient ici *Elle lui résistait, il l'a hypnotisée*.

33 Cette thèse, évoquée par Ludovic Trarieux, sénateur de la Gironde et avocat de la partie civile (futur grand dreyfusard et fondateur de la ligue des droits de l'homme) semble pourtant fragilisée d'entrée de jeu par la large publicité faite aux confessions de Chambige mais aussi, et peut-être tout autant, par la publication du procès-verbal dressé après le crime. Ce dernier infirme en effet toute trace de lutte entre les deux enfermés de la Villa. Il constate que *les vêtements sont en parfaite intégrité, surtout ceux de la femme ; les liens, les boutons, les attaches, les agrafes, le tout est en parfait état ; rien n'est déchiré ni coupé. Le corset est dégrafé. Les cordons de soie sont intacts. Les jarretières, servant à retenir les bas, sont intactes. Le pantalon blanc est propre, non chiffonné. Les liens sont dénoués* (*Gazette des Tribunaux*, 12-13 novembre 1888).

34 D'autre part, ces extraits autobiographiques, largement diffusés par les journaux donnent à Chambige un statut d'auteur littéraire, l'érigent quasiment en une sorte de nouveau Lacenaire, en plus sympathique peut-être pour le public, par sa personnalité et les motifs de son acte car, à la différence de son illustre prédécesseur, Chambige ne subvertit pas le jeu de la justice. Au procès, il se montre sous le jour touchant d'un homme digne qui pleure souvent.

35 A ce débat sur les circonstances du crime s'ajoutent deux autres discussions. L'une porte sur la qualité littéraire des confessions de l'accusé. A-t-on affaire à un génie méconnu ou un littérateur de pacotille ? L'autre sur l'importance de la psychologie de l'accusé et le rôle de ses idées dans le passage à l'acte : Chambige est-il seul responsable de son acte ? Les théories modernes des décadents et de la psychologie contemporaine n'ont-elles pas joué un rôle d'incitations ? Deux littérateurs célèbres entrent ainsi en lice dans la presse au cours du procès. A la une du *Temps* (11 novembre), Anatole France décrit Chambige comme un *décadent*, un *malade* et un *orgueilleux* ayant commis *un attentat aux dieux, à la majesté des lettres*. S'il concède que l'hypothèse de la séduction par hypnotisme est peu plausible, il affirme *pour moi, l'hypnose unique, l'hypnose éternelle, c'est l'amour*. Le même jour, à la une du *Figaro* (11 novembre), le jeune Barrès, alors plus connu dans le monde lettré pour son culte du Moi que pour ses engagements nationalistes, trouve en Chambige *les traits principaux de l'âme contemporaine la plus neuve : Il accepte toutes les émotions ; il veut qu'en lui toutes les notes de l'univers viennent se répercuter ; il aspire, comme les plus grands idéalistes, à faire de son âme, le son total de l'humanité*. C'est un disciple de la « haute littérature de ce temps » (son disciple ?) qui n'a commis que la faute de s'écarter de la voie de ses maîtres en ne comprenant pas *la nécessité de se dédoubler et de se conformer dans sa vie extérieure aux opinions communes*.

Tarde, psychologue scientifique

- 36 Lorsque Lacassagne demande à Tarde de rédiger une analyse de l'affaire en cours pour les Archives d'anthropologie criminelle, Tarde se doit de faire valoir un point de vue original pour prendre position dans ce débat. Que peut-il ajouter aux analyses déjà publiées ? Sollicité par une revue savante, il ne peut faire œuvre de journaliste ou de simple chroniqueur judiciaire. S'il ne peut évidemment s'affirmer comme médecin, il n'entend pas se cantonner à son statut de magistrat. Tarde va donc prendre appui sur la psychologie pathologique contemporaine, alors dominée en France par l'œuvre de Taine et de Théodule Ribot. Dès le début de l'article, il pose que l'affaire est instructive pour *la psychologie de notre temps* » par « *le mystère qu'on y a vu et celui qu'on a voulu y voir et l'acuité d'une passion qui trouve le moyen d'être sincère et littéraire à la fois et de s'exalter en s'analysant*⁸.
- 37 A propos de Mme Grille, Tarde reprend en apparence la posture « chevaleresque » de la presse, et notamment celle d'Anatole France, en affirmant vouloir lui épargner la cruauté d'une analyse psychologique posthume⁹. Toujours à la suite de l'écrivain, il affirme que c'est bien l'amour qui est une hypnose. Si Mme Grille a été décrite par certains commentateurs comme une « Bovary », Tarde va plus loin. Il avance un diagnostic alarmant en risquant une analogie médicale entre la victime et une double personnalité hystérique très célèbre nationalement et internationalement à l'époque : Félicita, épicière puis couturière dont le cas a été suivi à Bordeaux par le docteur Eugène Azam, de 1876 à 1890¹⁰. Mme Grille, se conduisant alternativement selon Tarde comme une femme vertueuse et une bacchante, pouvait être qualifiée de « demi-aliénée ».
- 38 C'est toutefois l'accusé qui retient l'attention de Tarde. Son analyse met l'accent sur le récit d'adolescence de Chambige en le confrontant à des témoignages inédits qui le contredisent en partie. Ces documents, fournis par des élèves de Lacassagne anciens condisciples de Chambige, infirment l'autobiographie en mettant en question la réalité de la crise mystique de Chambige. Ils soulignent également qu'il n'a pas été un élève aussi extraordinaire que le disaient certains camarades ayant témoigné au procès. Tarde interprète une allusion de la confession de Chambige et s'appuie sur une partie de ces témoignages inédits qu'il cite textuellement pour poser publiquement, pour la première fois, la question des *liaisons qui se font dans les collèges entre camarades*, en soulignant qu'il ne faut pas y chercher d'*infamantes insinuations*.
- 39 Ce faisant, il montre qu'il est un savant car c'est, à l'époque, dans le seul cadre d'une revue scientifique que l'on peut publier un texte évoquant de façon explicite l'homosexualité masculine. On pourrait en donner un exemple contemporain significatif. Un jeune « inverti » italien envoie à Zola sa « confession » à titre de document pour l'un de ses futurs romans. Mais le romancier refuse d'utiliser ce manuscrit. Il le confie à Georges Saint-Paul, un jeune médecin élève d'Alexandre Lacassagne qui est venu le soumettre en 1892 à une enquête sur le langage intérieur. Saint-Paul, sous le pseudonyme de Laupps, anonymise le texte du jeune inverti, il en traduit en Latin quelques passages jugés trop crus et il le publie d'abord dans les *Archives de l'anthropologie criminelle*, puis dans un ouvrage que Zola accepta de préfacier et qui aura de multiples rééditions jusqu'entre les deux guerres (Laupps, 1896 ; Rosario, 2000, 107-117). Le jeune italien se reconnut dans « le roman d'un inverti-né », il avoua qu'il aurait préféré devenir un personnage zolien, mais il n'en envoya pas moins un supplément à son auto-observation, que Laupps publia aussitôt. L'amour charnel entre hommes ne pouvait donc être un thème littéraire explicite, même pour un romancier réputé audacieux comme Zola.

Tarde au miroir de Chambige

40 Ce thème éveille aussi un écho personnel chez Tarde puisqu'il fait surgir dans son texte un témoignage à la première personne qui vient relayer celui des élèves de Lacassagne et qui évoque ses propres années d'internat :

Je me souviens avoir vu, avec stupeur, de pareils attachements à la fois si forts et si immaculés, si inconscients en leur ingénuité, que je ne saurais me résoudre à les assimiler aux autres. J'accuse ici l'internat qui rend à un certain âge ces confusions du cœur presque inévitables ; l'internat, ce baignoire des innocents, cette culture intensive de tous les vices, qui se qualifie éducation. Il évoque ensuite, l'amour grec, qui a droit, de même, à quelque indulgence¹¹.

41 Quelques-uns de ses contes et poèmes, son premier livre publié en 1879, parlent allusivement, sous couvert d'idylle grecque ou de conte moyenâgeux des retournements et des travestissements de féminin en masculin et de masculin en féminin. Le souvenir stupéfié et le réquisitoire de 1888 abordent donc directement un sujet qui demeurerait poétisé et crypté dans le premier ouvrage littéraire.

42 Néanmoins, Tarde ne va pas jusqu'à admettre que de telles liaisons qui touchent les *natures nerveuses*, les *meilleures âmes parfois*¹² puissent donner lieu à des « tendances antiphysiques » qui « se donnent pleine satisfaction ». Plutôt que des textes de pédagogues évoquant directement le phénomène, il préfère se référer à Lamartine qui aurait « poétisé » ces amours de collèges en les transposant au féminin¹³. Cette restriction renvoie à une horreur de la pédérastie plusieurs fois affirmée par Tarde, mais aussi à un souci de préserver une certaine saveur littéraire que détruirait un langage trop médical.

43 Dans la perspective de Tarde, ces liaisons exclusives de collèges prédisposent les jeunes gens à des amours exclusives de jeunesse pour les femmes. Le thème de l'amour mystique et de la passion amoureuse constitue un *leitmotiv* des manuscrits autobiographiques de jeunesse. Ils nous font découvrir que Tarde fut lui-même amoureux d'une femme d'une condition sociale supérieure à la sienne qui finalement le repoussa. Dans un texte du 22 juin 1864 adressé à l'aimée sur le point de se marier et intitulé *Consummatum est*, il détaille ainsi ses chimères :

Tu pars donc ! Cela est bien vrai ! C'est fini ! L'évidence du néant de toutes mes rêveries passées me frappe et m'éblouit maintenant les yeux avec un éclat qu'ils sont incapables de soutenir ! Chimères impossibles, dangereuses, tant de fois caressées sur l'oreiller, dévoreuses de mes heures du matin ; rêves enfantins d'enlèvements, de suicide à deux, de fuite ensemble, de ta main conquise au prix d'une gloire et d'une illustration inespérée ; espoir de quelque chance inouïe et miraculeuse dans le jeu des contradictions accidentelles, qui sait ? Hélas ! d'une révolution, d'un bouleversement, d'une catastrophe du monde qui aurait pour effet de te jeter et de te précipiter sur moi... Toutes ces conceptions, ces rêveries, ces hallucinations de mon amour, ces constructions si belles et ces cathédrales enchantées de mon imagination, il m'est bien prouvé qu'elles sont vides, irréalisables, ridicules, et les voilà toutes croulantes et réduites à néant !... Ah ! Je le savais ! Mais je me déssole d'avoir si bien prévu !¹⁴.

44 Le suicide à deux a donc fait partie des « rêves enfantins » du jeune Tarde. Sans doute la passion mortelle de Sidi-Mabrouk a-t-elle pu raviver, plus de vingt ans après la déception amoureuse de 1864, des souvenirs personnels nostalgiques, cuisants ou ridicules, mais certainement pas indifférents.

45 L'amour est, au même titre que le conflit de l'art et de la science, un thème récurrent des *Contes et poèmes* de 1879. Au terme du recueil, il s'agit de trouver l'amour chez soi et de réconcilier, *l'artiste et le savant, ce couple fraternel*. On pourrait dire que, dans l'affaire Chambige, Tarde cherche ainsi à faire science sans renoncer à la littérature en évoquant avec une hardiesse mesurée des amours hors normes. Ce qui est tout autant surprenant d'autre part, c'est que le juge d'instruction substitue un vocabulaire dramatique au vocabulaire judiciaire professionnel. Il requalifie ainsi l'accusé de *personnage*, la victime d'*héroïne*. Il ne parle pas d'assassinat ou de crime mais de *drame final*, de *délire déchirant*, d'*affreuse idylle*, de *sanglante oaristys* ou encore de *dénouement tragique* d'une *églogue*¹⁵.

La posture du criminologue

46 Si Tarde parvient malgré cette superposition de registre à maintenir le statut savant de son texte, c'est en ayant recours à sa pratique de magistrat et à son expérience de juge d'instruction. On ne peut qu'émettre des suppositions sur l'horizon d'attente du lecteur des *Archives d'anthropologie criminelle*, lorsqu'il prend connaissance du texte de Tarde, dans la livraison du premier trimestre 1889. Quand il prépare son interprétation de l'affaire Chambige, en novembre et décembre 1888, Tarde est déjà connu du public lettré grâce à ses publications d'articles dans la *Revue philosophique* mais depuis le succès de son premier recueil d'articles savants, paru en 1886, il est aussi connu comme magistrat philosophe d'un public plus large¹⁶. Bataillant avec l'anthropologie criminelle et le « type criminel » de Lombroso, Tarde est à la recherche d'une criminologie médiane, qui soit à la fois une psychologie et une science des nombres. À l'orée d'une année qui verra la tenue de l'exposition universelle à Paris et l'éclatement au grand jour de la discorde entre l'école italienne et les Français, emmenés par Lacassagne, cette étude de cas lui offre l'occasion de mobiliser ses compétences professionnelles de meneur d'enquête :

En vérité, quand un accusé allègue de tels récits pour sa justification, leur monstruosité même, indépendamment de toute autre considération, me porte à admettre sa véracité.

47 Pour Tarde, aucun doute n'est possible, Chambige est sincère. Si sa confession était mensongère, elle aurait été rédigée autrement. Le style même du meurtrier contraste d'ailleurs singulièrement avec les *confessions plus ou moins littéraires de véritables assassins*. Ses analyses et ses expressions sont *presque inconciliables avec la grossièreté de l'âme scélérate*¹⁷. Chambige vise l'effet et le style sans chercher à mettre en place un système de défense classique, allant même jusqu'à faire l'éloge du mensonge et du crime, ce qu'un véritable assassin n'aurait jamais fait. Pour Tarde donc, Chambige n'est pas un meurtrier comme les autres, sa confession écrite plaide en sa faveur. Elle révèle la sincérité de l'accusé. Deux ans plus tard, Tarde précisera ainsi, toujours dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, la comparaison des personnalités de Chambige et Wladimiroff :

Tous deux détraqués, je le veux bien, malgré l'abus qu'on fait de ce mot ; mais leur détraquement diffère du tout au tout. L'un, beau ténébreux, psychologue aux phrases entortillées comme la queue du serpent d'Eve, poursuit un morbide idéal de sensation aigüe et unique en soi ; l'autre, bellâtre vulgaire, parfait gentleman selon la formule, banalement « distingué », n'a rien conçu, en fait d'idéal, si ce n'est celui, tout à fait pratique et nullement maladif, de s'enrichir par un beau mariage¹⁸.

48 *In fine*, c'est encore le magistrat qui prend le pas sur le littérateur et le psychologue pour trouver en Chambige un cas de casuistique pénale car s'il condamne la sévérité et l'incompétence du jury, Tarde se félicite du jugement final prononcé par ses collègues magistrats. Pourquoi donc ne fallait-il ne pas acquitter un tel accusé, malgré l'évidence du suicide à deux ?

49 La réponse de Tarde éclaire sa conception de la pénologie. Le cas Chambige est en *effet très propre à faire toucher du doigt le vice de bien des théories accréditées en pénalité*¹⁹. Qu'on laisse Chambige impuni ou qu'on le sanctionne sévèrement, la peine n'aurait aucune valeur du point de vue de l'exemple car l'acte a été déterminé par une passion irrésistible. La doctrine utilitariste n'est donc ici d'aucun secours. La sanction n'est ni exemplaire, ni intimidante. Elle trouve sa fonction dans l'exigence du « public » et la nécessité de répondre aux *vœux profonds d'une famille outragée*. La justification de la sentence prononcée à la cour de Constantine n'est donc pas à chercher dans la rationalité des théories pénales mais dans une fonction psychique de la peine, comme substitution à la vindicte privée dont elle est *l'expression déléguée*. Bien qu'il ne soit pas systématisé dans sa philosophie pénale, cet éclair de Tarde ne peut manquer de résonner singulièrement pour notre société où le droit des

victimes et le sens de la peine sont placés au cœur du débat pénal.

Conclusion

50 Tout d'abord, Chambige. Qu'est-il devenu ? M^o Durier, son défenseur, a obtenu par une requête en grâce auprès du Président de la République, Sadi Carnot, la commutation des travaux forcés en sept ans de réclusion. Chambige a exécuté sa peine au camp de Lambèze, près de Constantine. A mi peine, il a bénéficié de la nouvelle loi de libération conditionnelle (14 août 1885) et achevé sa condamnation à Montpellier. Il a ensuite beaucoup voyagé. Il s'est engagé comme volontaire auprès des Grecs dans la guerre gréco-turque de 1897 puis il s'est marié et a eu une fille. Il a fait une carrière de journaliste et d'écrivain sous le pseudonyme de Marcel Lami mais il n'a pas profité de sa notoriété pour publier de nouvelles confessions sur l'affaire. Nous ne connaissons pour l'instant ni la date ni les circonstances de sa mort, qui eut lieu avant 1910.

51 Nous avons fait ici l'hypothèse que Tarde a livré une part de son intimité dans son article sur l'affaire Chambige. Celle-ci a peut-être réveillé en lui des démons personnels, et Tarde n'a pas souhaité poursuivre dans cette voie qui aurait pu le pousser à quitter son projet scientifique pour transmuter l'analyse de cas en roman, comme le fera Paul Bourget, en publiant en juin 1889 *Le Disciple*. Ce roman appelé à devenir célèbre fut en effet, en dépit des dénégations même de l'auteur, largement reconnu par ses contemporains comme une réponse au drame de Constantine. Bourget et Chambige se connaissaient avant 1888. Avec une pointe sarcastique, *L'Illustration* annonçait, dans son « almanach prophétique » du 1^{er} décembre 1888, la prédiction suivante, pour janvier 1889 : *M. Paul Bourget, publie Physiologie de l'assassinat moderne, avec lettre-préface de Mr. Henri Chambige*. Le journal ne s'était trompé que de six mois...

52 Si Tarde donc, n'a pas suivi la voie de Paul Bourget, c'est qu'il n'a pas renoncé à son ambition initiale de concilier l'artiste et le savant, *ce couple fraternel*. Dans l'affaire Chambige, il cherche manifestement à tenir la posture du magistrat savant et lettré. Ce faisant, il est à la fois héritier et passeur d'une tradition propre à la magistrature. A la lecture du texte de Tarde, le président du jury d'assises de Constantine avait d'ailleurs envoyé à Lacassagne une lettre louant *l'analyse psychologique* de son confrère (fonds Tarde, CHEVS). Soixante dix ans après, le 3 octobre 1960, toujours à Constantine, Maurice Salfati, conseiller à la Cour, prend prétexte de la démolition de la villa du crime pour reparler de l'affaire Chambige comme « drame littéraire » lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour. À la suite de ce discours, Salfati est qualifié par son confrère premier président d'homme *de la race des magistrats lettrés*²⁰. Un autre de ses collègues, procureur, reprend la fonction d'accusateur public pour affirmer que Chambige « n'est qu'un criminel de droit commun ». S'il loue le « charme du discours de son confrère », il souligne le caractère vain de l'analyse de Salfati au regard de « l'urgence implacable » de la situation de l'Algérie de 1960²¹.

53 A la différence du magistrat, l'historien a beau jeu de ne pas s'engager à juger Tarde ni à se prononcer sur le fond de l'affaire de Sidi-Mabrouk. On sait en effet que le procès historique vise à reconstruire un passé dont la mémoire ne peut jamais être totalement restituée. Au jeu des rétrospections d'ailleurs, l'historien ne se retrouve-t-il pas, peu ou prou, dans une position analogue au romancier ?

54 Marcel Lami soulignait lui-même, plus encore peut-être que son contemporain Marcel Proust, l'ambiguïté de ce temps retrouvé. Nous lui donnerons le mot de la fin en citant cette notation qu'il fit à propos d'un récit portant sur son enfance algérienne :

Ainsi, - c'est à la fois notre puissance et notre impuissance, - nos affections même les plus

vraies, et nos souvenirs même les plus fidèles, ne saisissent jamais que des fictions et des réalités mêlées, incapable à jamais, au travers du temps et des espaces et jusque dans les étreintes, d'embrasser une âme et une vérité²².

55 Références bibliographiques

56 Nous tenons à remercier Dominique Parcollet, responsable du service des Archives contemporaines du CHEVS, pour nous avoir facilité l'accès au fonds Tarde ; ainsi que Louise Salmon, qui a classé le fonds avec le soutien de l'AC CNRS « corpus criminologique ».

Bibliographie

Sources manuscrites.

Fonds Tarde (dossier « affaire Chambige », correspondance, notes diverses). Archives contemporaines du CHEVS, Fondation nationale des sciences politiques, Paris.

Sources imprimées.

« L'affaire Chambige », 1889, *Revue des grands procès contemporains*, tome VIII, Chevalier-Maresq, Paris, 21-101.

Alis H., 1888, « Le drame de Sidi-Mabrouk », *Journal des débats*, 5 novembre, 2 ; 7 novembre, 2-3, 10 11 et 12 novembre : relation du procès.

Barrès M., 1888, « La sensibilité d'Henri Chambige », *Le Figaro*, 11 novembre, 1-2.

Bataille A., 1888, Gazette des tribunaux. Une cause célèbre. L'affaire Chambige, *Le Figaro*, vendredi 2 novembre, p. 3 ; samedi 3 novembre, 2-3., dimanche 4 novembre, 2-3.

Bernheim H., 1995 (1890), *Hypnotisme, suggestion, psychothérapie*, Fayard, Paris.

Bourget P., 1994 (1889), *Le disciple*, La Table ronde, Paris.

Carroy J., 1991, *Hypnose, suggestion et psychologie. L'invention de sujets*, PUF, Paris.

Carroy J., 1992, Entre mémoire et oubli : les deux vies de Félicité, *Revue internationale de psychopathologie*, 5, 71-80.

Carroy J., 1993, *Les personnalités doubles et multiples. Entre science et fiction*, PUF, Paris.

Carroy J., 2001, L'apparition d'une double personnalité en France. Entre médecine et philosophie in : Ehrenberg A. et Lovell A. (Eds.), *La maladie mentale en mutation. Psychiatrie et société*, O. Jacob, Paris, 43-73.

France A., 1888, « Un crime littéraire. L'affaire Chambige », *Le Temps*, rubrique « Vie littéraire », 11 novembre, 1.

Gilles de La Tourette G., 1889, *L'hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal*, Doin, Paris.

Hacking I., 1998, *L'âme réécrite. Etude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Les empêcheurs de penser en rond, Le Plessis Robinson.

Harris R., 1989, *Crime, Murder and Madness. Medicine, Law, and Society in the fin de siècle*, Clarendon Press, Oxford.

Lami M. (Chambige H.), 1910, *Grand Paul*, préface de Paul Margueritte, Louis Michaud, Paris,

Laupts (Georges Saint-Paul), 1896, *Tares et poisons. Perversions et perversités sexuelles. Le roman d'un inverti-né. Le procès Wilde. La guérison et la prophylaxie de l'inversion*, G. Carré, Paris.

Liégeois J., 1889, *De la suggestion et du somnambulisme dans leurs rapports avec la jurisprudence et la médecine légale*, Doin, Paris.

DOI : 10.2307/1410916

Plas R., 1989, Une chimère médico-légale : les crimes suggérés, *Frénésie*, 8, 57-69.

Proal L., 1897, Le double suicide d'amour, *Archives d'anthropologie criminelle*, tome XII, 553-576.

Renneville M., 2004 a, Le printemps des sciences du crime in G. Tarde, *La criminalité comparée*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 7-23.

Renneville M., 2004 b, L'hirondelle de la criminologie in G. Tarde, *La criminalité comparée*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris, 207-217.

Rosario V.T., 2000, *L'irrésistible ascension du pervers entre littérature et psychiatrie*, EPEL, Paris.

Salfati G., 1961, *Cour d'appel de Constantine. Audience solennelle du 3 octobre 1960. L'affaire Chambige, un drame littéraire*, Attali, Constantine.

Tarde G., 1879, *Contes et poèmes*, Calmann Lévy, Paris.

Tarde G., 1889, L'affaire Chambige, *Archives d'anthropologie criminelle*, tome IV, 92-108.

Tarde G., 1891, A propos de deux beaux crimes, *Archives d'anthropologie criminelle*, tome VI, 206-213.

Tarde G., 1892, *Etudes pénales et sociales*, Storck Masson, Lyon Paris.

Tarde G., 2004 (1886), *La criminalité comparée*, Les empêcheurs de penser en rond, Paris.

Notes

1 Tarde, 1892, 151.

2 Tarde, 1892, 173

3 On trouvera une longue recension reproduisant intégralement les différentes plaidoiries dans la *Revue des grands procès contemporains* (1889) et une analyse contemporaine chez R. Harris (1989, 236-237, 313-320).

4 Liégeois, 1889, 125.

5 par ex. Gilles de la Tourette, 1889, 321.

6 Berneim, 1890, 1995, 229.

7 Alis, 1888 ; Bataille, 1888, 3.

8 Tarde, 1889, 98.

9 On trouve confirmation de ce lien dans les notes préparatoires à l'article des Archives d'anthropologie criminelle, datées de novembre 1888. Tarde écrit notamment : *Suivant Anatole France, le côté navrant de cette affaire est d'y voir la littérature mêlée et la poésie compromise*. Fonds Tarde. Archives contemporaines du CHEVS.

10 Carroy, 1992, 2001 ; Hacking, 1998.

11 Tarde, 1889, 97.

12 *Ibid.*, 98.

13 *Ibid.*, 97, en note.

14 Fonds Tarde, Ms de jeunesse (Poe 1).

15 Tarde, 1889, 98, 102.

16 Renneville, 2004a, 7-23 ; 2004b, 207-217.

17 Tarde, 1889, 102.

18 Tarde, 1891, 206.

19 Tarde, 1889, 108.

20 Salfati, 1961, 33.

21 *Ibid.*, 42.

22 Lami, 1910, 273.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jacqueline Carroy et Marc Renneville, « Une cause passionnelle passionnante : Tarde et l'affaire Chambige (1889) », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], XXXIVe Congrès français de criminologie, Les criminologiques de Tarde, mis en ligne le 15 septembre 2005, consulté le 31 octobre 2016. URL : <http://champpenal.revues.org/260> ; DOI : 10.4000/champpenal.260

Auteurs

Jacqueline Carroy

Jacqueline Carroy est Directrice d'études à l'EHESS et membre du Centre A. Koyré (CNRS/EHESS/MNHN). jacqueline.carroy@ehess.fr

Marc Renneville

Jacqueline Carroy est Directrice d'études à l'EHESS et membre du Centre A. Koyré (CNRS/EHESS/MNHN). jacqueline.carroy@ehess.fr

Articles du même auteur

Tarde 2004 : d'une criminologie à l'autre [Texte intégral]

Introduction aux Actes de la journée scientifique « L'actualité de la pensée de Gabriel

Tarde : D'un siècle à l'autre »34^e congrès français de criminologie. Agen

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, XXXIV^e Congrès français de criminologie, Les criminologiques de Tarde

Pour la création d'un centre national de ressources historiques sur les crimes et les peines [Texte intégral]

Paru dans *Champ pénal/Penal field*, Vie de la recherche

Droits d'auteur

© Champ pénal